

Marché Public de Prestations intellectuelles



CAHIER DES CHARGES – LETTRE DE CONSULTATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Pôle de l'Etoile-Technopole de Château-Gombert
38, rue Frédéric Joliot-Curie
13451 MARSEILLE cedex 13

Représentant de l'acheteur

Monsieur Le Directeur de L'ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Objet de la consultation

Prestations de formation d'accompagnement à destination des enseignants-chercheurs, Enseignants et élèves à la bonne application des préceptes du Management de projet de l'Ecole Centrale de Marseille

Remise des offres

Date limite de réception des offres : **Lundi 21 janvier 2019 à 12H00**

Cahier des charges « Tuteur Projet »

Présentation de Centrale Marseille

L'école Centrale de Marseille délivre un diplôme d'ingénieur unique, qui sanctionne une formation d'ingénieur généraliste. Cette formation est construite sur un socle scientifique solide et à large spectre disciplinaire. L'école peut en effet s'appuyer sur un potentiel recherche de grande qualité et particulièrement varié, ainsi que sur des partenariats solides et structurés avec les entreprises. Elle développe également une forte culture internationale et managériale, et se montre particulièrement attentive aux aspects humains et sociaux du métier d'ingénieur. Centrale Marseille est fortement impliquée sur son territoire, et bénéficie du rayonnement national et international du GEC.

Le contexte et les enjeux

Durant l'année universitaire 2016 /2017, une réflexion a été menée afin de réorganiser la scolarité de la 1ere année et de la Seconde année pédagogique, dite Semestre 5, 6 et 7 (Les semestres 5 et 6 sont les semestres de 1ere année, le semestre 7 le début de la deuxième année) et ce afin de répondre à plusieurs impératifs visant notamment à :

- favoriser le développement de nouvelles pédagogies en dégagant des espaces et des séquences temporelles mieux articulées
- harmoniser le déroulement de l'année,
- travailler en demi-promotions de 150 élèves,
- offrir du temps d'expérimentation aux élèves, par l'instauration d'une semaine dite « train'ing »
- valoriser l'approche par projets

Le développement de compétences pour l'entreprise est renforcé.

Dans ce contexte nous souhaitons que les travaux en mode projet soient mis en avant : savoir comment fonctionne un projet et avoir expérimenté les démarches et méthodes de management de projet est un atout important pour les ingénieurs d'aujourd'hui.

Il apparait donc indispensable d'offrir un temps d'innovation et d'expérimentation aux élèves. Dès lors, il a lieu de penser et construire un accompagnement, des « tuteurs » en consolidant et développant les compétences des enseignants et enseignants-chercheurs, dans le domaine de la conduite de projets ou d'une manière générale, du « mode projet » dans sa double logique :

- logique pédagogique : de l'élaboration (définition des sujets) à l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines scientifiques ou managériaux
- logique projet : avancement, conduite de projet et résultats

Une formation d'accompagnement de projet du même type a été réalisée durant l'année universitaire 2017/2018, et afin de renforcer ce projet, l'école Centrale de Marseille, à travers sa Direction de la formation, souhaite consolider un dispositif pédagogique pour :

- sensibiliser les enseignants à l'intérêt et aux méthodes du management de projet
- inscrire le « management de projet » de manière pérenne dans la formation des élèves

Il s'agit donc d'élaborer un dispositif de formation destiné aux enseignants-tuteurs permettant un démarrage et un accompagnement efficace et serein des élèves par les « TUTEURS » dans le courant de l'année 2019.

Description de la prestation attendue

La prestation attendue devra être répartie sur une période de 6 mois entre janvier 2019 et juin 2019.

Lieu d'intervention : Ecole Centrale de Marseille

La prestation comprendra un volet d'accompagnement de l'Ecole Centrale dans l'évolution du processus de conduite de Projet:

- Animation de réunion de travail avec un groupe d'enseignants
- Formalisation de documents de description projet (Exemple Guide Projet)

Participation à l'animation d'une information/formation sur les évolutions du dispositif de conduite de projet pour l'ensemble des enseignants impliqués.

Elle proposera dans ce cadre une formation spécifique pour les tuteurs projet.

Public concerné : 20 enseignants et enseignants-chercheurs

Le contenu de la prestation de formation devra permettre de :

- Clarifier la notion de projet et de conduite de projet
- Clarifier les démarches, méthodes et outils de management de projet
- Harmoniser les représentations concernant les enjeux comme les rôles (distinguo : enseignant, référent, tuteur...)

- Rendre les tuteurs capables d'aider les étudiants dans leur travail d'organisation et de planification temporelle des différents projets qu'ils auront à mener

Durée indicative par prestation de formation : 1 journée de 7 heures ou en demi-journée

Modalités : l'organisation des sessions de formations devra tenir compte du calendrier et du planning de l'école et des emplois du temps.

A l'issue de la formation, une évaluation sera demandée aux participants.

Engagements du prestataire

Respect de la qualité des actions de formation

Le décret n°2015-790 du 30/06/2015 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue fixe les critères qui devront être contrôlés par l'ETAT dans le cadre de ses achats de formation.

A ce titre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères du Décret Qualité qui sont les suivants :

« Art. R. 6316-1. du Code du travail :

Les critères mentionnés à l'article L. 6316-1 sont :

- « 1° L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
- « 2° L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
- « 3° L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
- « 4° La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
- « 5° Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
- « 6° La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.